



rtbf.be

Prix CAP48 de l'Entreprise Citoyenne

ÉDITION 2019



Prix CAP48 de l'Entreprise Citoyenne

Préambule

Avoir un emploi est plus que jamais un objectif pour chaque citoyen. Pour les personnes handicapées, cette même ambition a encore plus de valeur car cela signifie plus d'autonomie, de relations sociales et une meilleure intégration dans la vie active.

En effet, différentes études illustrent qu'aujourd'hui encore l'accès au travail pour les personnes handicapées est plus difficile. La discrimination reste très importante. Dans la majorité des cas, il s'agit de questions de mentalité ou de méconnaissance des possibilités d'accompagnement.

Les entreprises, quant à elles, ont considérablement évolué ces quinze dernières années sur le terrain de la responsabilité sociale. Aujourd'hui, la majorité des sociétés, ont une double ambition : développer leurs activités économiques, la satisfaction des clients et l'enthousiasme de leurs équipes mais aussi participer de manière significative au bien-être des concitoyens et à la préservation de l'environnement. Cette ambition collective prend une part croissante dans la stratégie des entreprises au bénéfice de notre société.

Enfin, la qualité du management humain et l'épanouissement des équipes au sein même de l'entreprise sont reconnus comme des éléments déterminants dans l'évolution favorable des sociétés. Une gestion des ressources humaines moderne, dynamique, ouverte à la réalité de la société contemporaine entre dans les priorités des directions.

Dès lors, la question de la diversité et de l'inclusion ou du maintien de la personne handicapée dans la vie professionnelle est souvent aujourd'hui intégrée dans les enjeux stratégiques de l'entreprise et dans sa politique de gestion des ressources humaines au travers d'actions concrètes liées à la sensibilisation, l'encadrement, le recrutement, la qualification, l'aménagement des conditions de travail et le dialogue avec les partenaires sociaux.

Le « Prix CAP48 de l'Entreprise Citoyenne » récompense différentes entreprises, publiques et privées ayant une politique dynamique, originale et encourageante en faveur des personnes handicapées, intégrée dans un management moderne global des Ressources Humaines.

Mettre en exergue leurs démarches inclusives permettra de sensibiliser les uns et de conforter les autres à travers des exemples à méditer et à suivre.

Prix CAP48 de l'Entreprise Citoyenne

Prix

Ces Prix comptent trois catégories pour les entreprises privées et/ou pour les entreprises publiques :

- **Emploi** : pour les initiatives dont l'objectif est de recruter ou maintenir des postes pour des travailleurs handicapés ou de promouvoir ceux-ci dans l'entreprise ;
- **Accessibilité** : pour les initiatives visant à rencontrer les besoins des personnes handicapées (employés ou clients) en termes d'adaptation et d'accessibilité des espaces et des services de l'entreprise ;
- **Solidarité** : pour les initiatives prises par l'entreprise qui soutiennent le développement de projets visant à promouvoir la participation des personnes handicapées.

En fonction de la qualité des projets soumis et sous réserve des décisions du jury, peuvent être attribués :

- Un ou plusieurs Prix pour le **secteur public** et le **secteur privé** ;
- Un Prix « **coup de cœur** » du jury.

Jury

En vue de la désignation des Lauréats, un jury sera constitué de plusieurs personnalités représentatives du monde de l'entreprise et d'experts en matière d'insertion sociale et professionnelle. Les décisions sont prises, après délibération des membres du jury. Ces décisions sont sans recours et n'ont pas à être motivées.

Présidence : Denis Gorteman - Chief Executive Officer d'Ieteren Auto

Membres :

Alice Baudine - Administratrice Générale, AVIQ

Edouard Descampe - Président, CAP48

Amid Faljaoui - Journaliste, Trends-Tendance

Yves Gérard - Directeur Général, RMB

André Gubbels - Directeur Général, Service Public Sécurité Sociale

Clemens Scholzen - Président de CBC Banque & Assurance

Jean-Paul Philippot - Administrateur Général, RTBF

Olivier De Wasseige - Administrateur Délégué, U.W.E

Vincent Slits - Responsable du Service Economique, La Libre Belgique

Michel Visart - Journaliste économique

Marc Decorte - Président, BECI

Stanislas De Pierpont - Managing director, Engie Cofely

Prix CAP48 de l'Entreprise Citoyenne

Règlement

Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute entreprise quelle que soit sa forme juridique et sa taille, ayant au moins un siège d'exploitation en Fédération Wallonie-Bruxelles et dont le développement du projet présenté au jury concerne cette même Fédération. Les entreprises et administrations publiques, les entreprises du secteur non-marchand, les associations d'entreprises, les fédérations professionnelles, les chambres de commerce, les communes et provinces peuvent également participer au concours.

Ne peuvent participer au concours : les personnes privées, les bénéficiaires de mécénats (associations), les entreprises de travail adapté, ainsi que les associations dont l'une des missions principales est de développer des projets en faveur des personnes en situation de handicap.

Les entreprises candidates au concours doivent rentrer un dossier de candidature, annexes et supports audio-visuels compris, en un seul exemplaire. Le dossier de candidature doit impérativement parvenir au plus tard **le 15 novembre 2019** à l'attention de :

CAP48
Prix CAP48 de l'Entreprise Citoyenne
Bd Reyers, 52 - B032
1044 Bruxelles
Ou par e-mail : helm@rtbf.be

La participation à ce concours implique une acceptation pleine et entière du présent règlement.

Critères d'évaluation

Le jury prendra en considération les critères suivants pour l'évaluation des dossiers introduits dans chaque catégorie :

- L'ancrage de l'action dans la stratégie globale de l'entreprise;
- L'impact de l'initiative en termes de participation des personnes handicapées ;
- L'impact au sein de l'entreprise et la satisfaction des employés ;
- La reproductibilité et l'originalité de l'initiative ;
- La durée et la continuité de l'action au sein de l'entreprise ;
- L'ampleur de l'initiative, notamment eu égard à la taille et au chiffre d'affaires de l'entreprise ; (% en matière d'emploi, investissement consenti etc.)

Prix CAP48 de l'Entreprise Citoyenne

Pour les entreprises publiques, outre l'action réalisée au-delà des obligations imposées par la loi, le jury prendra en considération l'aspect global de la démarche sous divers aspects ainsi que les bonnes pratiques exemplatives. Les critères pointés ci-dessus restent valables pour le secteur public.

Remise des Prix

Les Trophées seront décernés lors de la Cérémonie des vœux de nouvel an à l'UWE en janvier 2020. Cette cérémonie est l'occasion de valoriser les actions des entreprises lauréates devant des centaines de chefs d'entreprises.



Le return média

CAP48 et la RTBF mettront leurs moyens à contribution afin d'assurer une visibilité importante au Prix CAP48 de l'Entreprise Citoyenne avec une attention toute particulière aux projets Lauréats.

- **Presse écrite**

Trends/Tendances et La Libre Entreprise assurent un suivi rédactionnel

- **Radio et TV**

Campagne d'une semaine avec spot de 20 secondes par Lauréat sur La Première, Classic 21, La Une et La Deux (création prise en charge)

- **Suivi rédactionnel :**

Sur les médias de la RTBF en fonction de l'actualité

- **Brochure CAP48**

Edition d'une brochure avec le portrait des Lauréats, distribuée aux entreprises présentes lors de la Cérémonie et téléchargeable en ligne sur www.cap48.be toute l'année

- **Les médias de CAP48**

Annonce des Lauréats via le site www.cap48.be, via des portails vidéos sur les réseaux sociaux et via l'envoi d'une newsletter

Prix CAP48 de l'entreprise Citoyenne

Utilisation des informations

Les participants sélectionnés autorisent les organisateurs et partenaires à publier ou diffuser, sur quelque support que ce soit, mais toujours à des fins non lucratives, l'ensemble des documents du dossier (plan, photo).

Les organisateurs dérogent toute responsabilité en cas de litige lié à ce type de droits. Les auteurs des initiatives sélectionnées autorisent les organisateurs à divulguer leur identité lors de la publication des résultats des Trophées.

Partenaires du Prix CAP48 de l'Entreprise Citoyenne



L'asbl DiversiCom facilite la mise à l'emploi des personnes handicapées sur base de leurs compétences.

Elle accompagne le chercheur d'emploi handicapé.

Elle conseille l'employeur.

Elle crée des liens entre eux.

Elle parle de leurs bonnes pratiques pour qu'elles servent à d'autres.

Dans le cadre du Prix de l'Entreprise Citoyenne, Diversicom s'associe à CAP48 pour accompagner les candidats à monter les dossiers de candidature.



Prix CAP48 de l'entreprise Citoyenne

Dossier de candidature

Nous vous remercions de joindre au dossier toute information utile pour étayer votre candidature (photos, documentation, journal d'entreprise). Nous insistons pour que chaque entreprise candidate soit en ordre à l'égard de l'ONSS et de la TVA.

Informations

Nature de la candidature (plusieurs choix possibles) :

- o Emploi : maintien et politique d'embauche
- o Politique active d'accessibilité de services
- o Financement d'initiatives de terrain

Pour une entreprise privée ou publique

- Nom du siège social et du siège d'exploitation, adresse, forme juridique, TVA
- Présentation de l'entreprise
- Ambition sociétale de l'entreprise
- Présentation de l'action et personne de contact
- Motivations
- Intégration de l'action au sein de l'entreprise (objectifs, nombre de personnes concernées par la mise en place du projet, bonnes pratiques dans la gestion des ressources humaines, intégration et/ou maintien à l'emploi de personnes handicapées)
 - Moyens opérationnels et/ou financiers
 - Valeur ajoutée des actions pour l'entreprise
 - Développement et pérennisation des actions
 - Collaborations ou partenariats avec des experts associations ou partenaires sociaux
 - Reproductibilité des actions dans d'autres entreprises
- Quelques données chiffrées :
 - Nombre de personnes en situation de handicap et ETP en 2016, 2017,2018
 - investissement total pour l'accessibilité et investissement total en 2016, 2017,2018
 - Financement d'initiatives d'insertion en 2016, 2017,2018

Prix CAP48 de l'entreprise Citoyenne

En supplément pour les entreprises publiques

- Respect du quota de personnes en situation de handicap : oui ou non
- Nomenclature NACEBEL (pour les entreprises publiques)
 - Structures de l'actionariat
 - Dernier bilan
 - Aides des autorités en cours et des trois dernières années (régionales, fédérales et internationales)

Pour les services publics

- Actions globales (intégration ou maintien à l'emploi de travailleurs en situation de handicap, collaboration avec des Entreprises de Travail Adapté (ETA), accessibilité des services communaux pour les citoyens)
- Accessibilité des activités pour les enfants (plaine, stage, crèche, école ...)
- Accessibilité des commerces, centre culture, centre sportif ...
- Handicontact : rôle et actions mises en place
- Conseil consultatif : création d'activités adaptées
- Organisation d'activités spécifiques (handicity, salon, activités sportives ...)
- Sensibilisation du personnel au handicap
- Communication (brochure spécifique et adaptée, site anysurfer ...)
- Présentation d'une « bonne pratique » mise en place dans la commune (personne de contact, description de l'action, motivations, moyens mis en place financiers et/ou humains, reproductibilité de l'action)
- **Quelques données chiffrées :**
 - Nombre de personnes en situation de handicap et ETP en 2016, 2017,2018
 - Investissement total pour l'accessibilité et total en 2016, 2017,2018
 - Financement d'initiatives d'insertion en 2016, 2017,2018
 - Chiffre d'affaire annuel, résultat net, fonds propres, personnel total, personnel total (ETP)